

## DOCUMENT D'EXPLICATION 2022

### POUR LA REALISATION DU DOSSIER DE PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le dossier de présentation de la commune est un document qui doit apporter au jury des éléments de connaissance sur la commune afin de l'aider à comprendre son contexte, les ambitions municipales et la stratégie d'intervention.

Il ne s'agit pas de produire un document exhaustif qui précise les actions menées dans chaque critère mais de produire un dossier synthétique qui explique en quelques pages la démarche engagée.

Les informations de cette première page sont des indications que le jury doit retrouver dans le dossier que vous allez adresser au jury. Les chapitres de 2 à 7 sont les contenus que vous pouvez retrouver dans le « Guide aux Communes » réalisé par le CNVVF (chapitre 1 non intégré concernant l'évaluation de l'organisation de la visite). Les indications/questions posées dans ces chapitres sont les informations de la grille d'évaluation qui peuvent vous aider à réaliser votre dossier.

**A envoyer par email UNIQUEMENT (format PDF et assemblé - 1 seul document) - par Wetransfer si le dossier est trop important** Merci de respecter la trame de la grille d'évaluation avec les chapitres - à envoyer avant le 8 Avril 2022  
à Evelyne CHAMINADE, Chargée de Label (☐ 05 55 11 06 07) - [evelyne.chaminade@na-tourisme.com](mailto:evelyne.chaminade@na-tourisme.com)

NOM DE LA COMMUNE : JANAILHAC \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE (87) \_\_\_\_\_ NOMBRE D'HABITANTS : 550 \_\_\_\_\_

MME  / MLLE  / M.

NOM/PRENOM DU MAIRE : DEVARISSIAS PHILIPPE \_\_\_\_\_

TEL. : 05 55 00 71 06 \_\_\_\_\_ INTERNET : [HTTP://WWW.JANAILHAC-MAIRIE.FR/](http://www.janailhac-mairie.fr/) \_\_\_\_\_

E-MAIL : [mairie.janailhac@orange.fr](mailto:mairie.janailhac@orange.fr) \_\_\_\_\_

Adjoint(e) au maire- service espaces verts : Jean-Louis GOUDIER \_\_\_\_\_

Adjoint(e) au maire- service environnement \_\_\_\_\_

Responsable des espaces verts : Lucie LEMAITRE \_\_\_\_\_

Responsable environnement \_\_\_\_\_

Chargé(e)(e) de mission Agenda 21 \_\_\_\_\_

Directeur des services techniques \_\_\_\_\_

*(Joindre un organigramme des services et intégrer au dossier une carte ou une photo aérienne de la commune)*

#### La commune dispose d'un service espaces verts et/ou environnement

Espaces Verts : oui  / non  nb d'agents : 2 \_\_\_\_\_ dont jardiniers qualifiés \_\_\_\_\_ 1

Environnement : oui  / non  nb d'agents : \_\_\_\_\_ 2

Superficie de la commune : \_\_\_\_\_ 1850 \_\_\_\_\_ Ha \_\_\_\_\_ Superficie Totale entretenue par les Espaces Verts : 2 \_\_\_\_\_ Ha

Production communale : oui  / non  nb de plants produits : \_\_\_\_\_ annuel/bisannuel \_\_\_\_\_

Nb d'agents communaux : 6 \_\_\_\_\_ Nb de bénévoles participant au fleurissement de la commune : 20 \_\_\_\_\_

#### POUR RAPPEL CONCERNANT LA PREPARATION DE LA VISITE DU JURY :

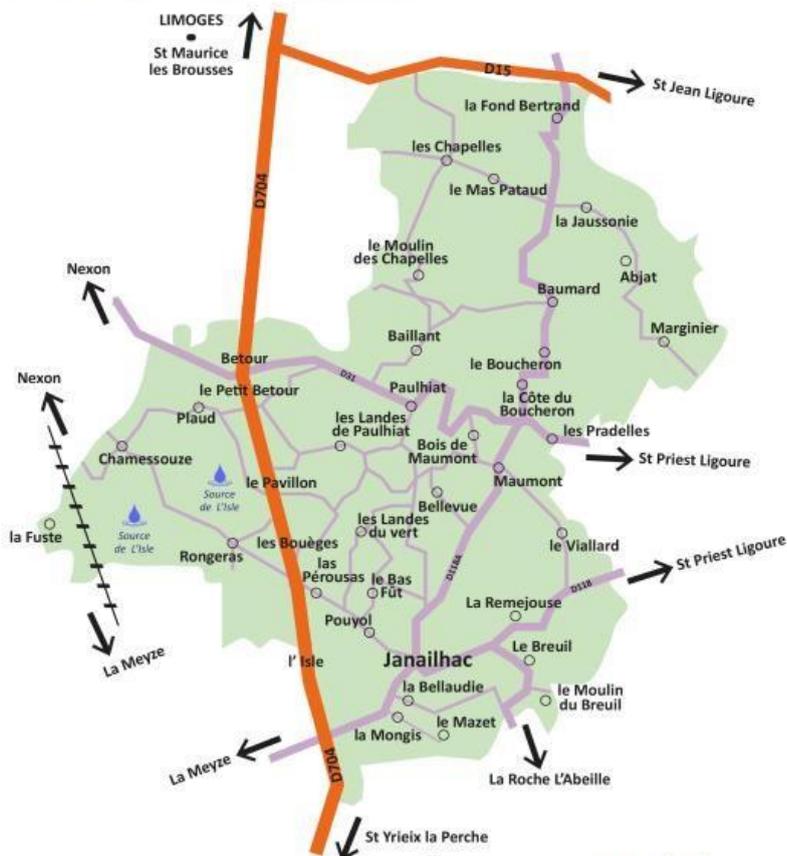
- ✓ Le Maire ou son adjoint doit être présent pour accueillir le jury avec l'équipe technique de la commune.
- ✓ Le Maire ou son adjoint doit connaître l'ensemble des valeurs et des exigences portées par le label « villes et villages fleuris ». Il doit présenter sa commune, ses spécificités et son histoire, ainsi que les actions réalisées en cohérence avec les exigences du label.
- ✓ Le dossier de candidature doit faire apparaître l'ensemble de ces actions, chapitre par chapitre, avec des explications et des illustrations.
- ✓ L'organisation de la visite doit permettre au jury de vérifier sur le terrain, et tout au long de la visite, les actions réalisées qui illustrent l'ensemble des critères dans un temps raisonnable et en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de ville, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc.). La commune doit utiliser un mode de transport adapté.

## MODALITES TECHNIQUES :

- **Format A4 (40 pages maximum au total)**. Il est demandé que le document soit envoyé en 1 seul dossier PDF avec les annexes principales intégrées (des annexes diverses pourront être données au jury le jour de la visite).
- **Merci de présenter le document dans l'ordre des chapitres indiqués ci-dessous pour une meilleure lecture.**
- **Concernant l'accueil du jury : il est souhaité un accueil en mairie, ou autre salle municipale, avec un temps de présentation n'excédant pas 20 minutes.**
- **Sur le plan touristique**, indiquer les espaces verts et les espaces naturels ainsi que le parcours proposé à pied et/ou en voiture.

## JANAILHAC AUJOURD'HUI

Canton : SAINT YRIEIX LA PERCHE  
Communauté de communes : PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS  
Population : 547 habitants (recensement 2019)  
Superficie : 1 873 ha - 36 km de routes communales



Découvrez notre commune en suivant les 2 chemins de randonnées :

- Les Sources de l'Isle
- Du Nord au Sud (en cours de réalisation)

- Les noms **des représentants** accompagnant le jury régional lors de la visite (**fonction, n° de téléphone**). Jean-Louis GOUDIER Adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, Séverine STADELMANN et Marie LESAGE-RIQUELME conseillères municipales.
- Les DOCUMENTS ANNEXES sont en relation avec les critères du label « Villes & Villages Fleuris »
  - Les **documents touristiques faisant référence au label « villes et villages fleuris »**.
  - Les **coupures de presse ou articles** des bulletins **municipaux** (sur les actions de fleurissement, d'environnement de la commune, actions pédagogiques, actions des CMEJ, événementiels...) doivent être datés, joindre **l'article le plus significatif**.

Organigramme de services.

**Ne pas intégrer** : factures d'achat, plan d'architecte, d'urbanisme, etc.

Présentez les objectifs et orientations de la démarche et expliquez brièvement de quelle manière vous la mettez en œuvre.

Que signifie pour les élus et les services être « Ville ou Village Fleuri » ?

- Le **but** affiché est de faire savoir qu'il fait **bon vivre** dans notre commune de **Janailhac**.
- Notre **motivation** est de participer à l'amélioration de la **qualité de vie des habitants** et des **visiteurs**. Nous mettons tout en œuvre pour favoriser **l'attractivité touristique, économique et résidentielle**, tout en agissant en faveur de **l'écologie** et du renforcement du **lien social** et en gardant notre **identité rurale**.

Est-ce que la commune sait expliquer ses motivations pour progresser ou entrer dans le processus de labellisation ?

- Nous souhaitons continuer et poursuivre le **travail engagé** par les agents communaux et les précédents conseils municipaux au maintien de la **qualité de vie** dans notre village.
- Nous sommes attentifs à garder son **caractère rural** en favorisant la **biodiversité** et la préservation de nos sites végétaux (Landes, massifs, les jardins...).
- Tout en essayant de s'adapter aux **conditions climatiques et économiques**, Janailhac, par la mobilisation de son équipe municipale au travers de la Commission de Cadre Vie, des associations et des habitants, cherche à **promouvoir le lien social**.
- Le contexte lié à la crise de la COVID nous a rappelé combien les **commerces de proximité sont importants**. L'ouverture de deux commerces au sein du bourg, la création de nouvelles associations initiées par les habitants de la commune et la valorisation de notre patrimoine immobilier depuis le dernier passage de jury du label villes et villages fleuris, contribuent à nous **conforter** dans cette démarche et à **motiver le dépôt de notre dossier**.
- Nous souhaitons mettre en avant toutes les actions et les acteurs, qui contribuent à **la démarche du Label**.
- Les **touristes** de passage trouvent un **lieu authentique et reposant**. Les chemins de randonnée présents sur notre commune font la **promotion de la « bonne santé »** et les **bancs** à disposition sont **propices à l'observation de notre patrimoine végétal et animal**.
- Nos différents projets réalisés ou en cours, décrits tout au long de ce dossier, pourront nous permettre d'**évoluer** et de **progresser** dans les différents **critères du label villes et villages fleuris**.

Quelles sont les particularités qui caractérisent l'identité de la commune (naturelles, historiques, architecturales, culturelles, sociales, etc.) ?

- **Les particularités qui caractérisent Janailhac sont des bâtiments anciens préservés :**
  - **Ancien Presbytère** qui est devenu un logement social (3 appartements),



- Maison particulière en pierre (HLM de 2 appartements avec jardins séparés réalisés en coopération avec l'ODHAC grâce à des fonds européens,
- **Four à Pain,**
- **L'Eglise avec ses fresques** classées comme « monuments historiques »,
- Les **fêtes du terroir,**
- Et l'animation cadencée tout au long de l'année avec **l'ensemble des associations** de la commune.

**Comment la commune a pris en compte les éléments qui caractérisent son territoire et qui en font son identité ?**

- Au 8ème siècle, la paroisse a été créée et placée sous le culte de Saint-Eutrope qui fût le 1er Evêque de Sainte en Saintonge. Les Janailhards se sont appropriés Saint Eutrope : avec le Restaurant St-Eutrope lieu de vie du village (à l'initiative de plusieurs évènements participatifs : concours de pétanque ou de belotte ou soirées musicales ou contées), La Fontaine Saint-Eutrope (son eau réputée soigner des maux) ; procession dédiée à Saint-Eutrope entre la Fontaine (située à Janailhac au bord de la route de La Meyze) et l'Eglise, avec également l'association des aînés « L'automne de Saint-Eutrope», les croix carrefours des routes de la commune entretenues et fleuries par les riverains. Janailhac possède 8 Croix de Carrefour.



Croix De Bellevue



Croix Du Breuilh



Croix Des Chapelles



Croix D'Abjat

**Sur quels documents s'appuie le plan d'actions pour l'adapter à l'identité de la commune (PLU, SCoT, Atlas du paysage, agenda 21, etc.) ?**

- PLUI et Agenda 21 (dans le cadre de la Communauté de Communes).
- Dans le cadre du PLUI l'ensemble des exploitations agricoles dont les granges seront dans les années à venir désaffectées pourront devenir des maisons d'habitation.
- Le PLUI a aussi défini des zones sur lesquelles aucune construction ne pourra être édifiée (trame verte).

De quelles manières sont associés les différents acteurs concernés par les projets d'aménagement paysager de votre commune (élus, services, bénévoles, etc.) ? Sont-ils intégrés aux projets, dès la réalisation jusqu'à la gestion, pour une plus grande cohérence ?

- Les élus de la Commission Cadre de Vie et Agenda 21 et les agents techniques communiquent lors de réunions annuelles.
- Les bénévoles sont sollicités par le bulletin municipal afin de promouvoir le lien social (plusieurs articles ont été rédigés sur le bulletin municipal pour les inviter à participer à la réalisation de bancs, d'épouvantails et de partage de plants) en 2021.



Concours de bancs



Concours d'épouvantails



Actions vers les services municipaux : comment les services municipaux et/ou les bénévoles sont-ils informés et associés à la mise en œuvre de la stratégie communale et au respect des objectifs affichés par l'équipe municipale.

- Les actions proposées par la Commission Cadre de Vie et Agenda 21 sont présentées et validées par le Conseil Municipal et sont identifiées dans les divers supports de la commune (compte-rendu des réunions, bulletin, site internet et Panneau Pocket).

Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public : comment votre commune associe-t-elle les autres gestionnaires de l'espace public (organismes de l'habitat, eau potable, assainissement, réseaux électriques, télécoms, ONF, VNF, SNCF, etc.) ? À la mise en œuvre de vos actions ?

- Les réseaux aériens ont été effacés (téléphone, électricité, fibre) dans le bourg et plusieurs hameaux. Neutralisation des pesticides par la mise en place d'un traitement au charbon porté par le syndicat intercommunal de l'eau potable et la SAUR (gestionnaire du réseau). Extinction de l'éclairage public (de 22 heures à 6h30).

Comment ces stratégies prennent-elles en compte les spécificités de votre commune pour les adapter au contexte paysager et aux attentes des habitants ? Sur quels outils s'appuient-ils pour respecter ce contexte paysager (Charte du paysage, nuanciers, PLU, etc.) ? PLUI et CAUE (Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement) et l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Comment les modes de gestion des espaces verts sont-ils définis ? De quelle manière les contraintes communales sont-elles intégrées dans le plan de gestion (temps disponible, climat, budget, personnel, etc.) ? De quelle manière ce plan de gestion est-il mis en œuvre sur l'année et en fonction des différents sites (gestion différenciée) et de l'usage que les habitants et les visiteurs en font (utilisation, fréquentation, etc.) ?

Comment est assurée la présence de végétaux tout au long de l'année sur votre commune (arbres, arbustes, herbacées, plantes à massif, etc.) ?

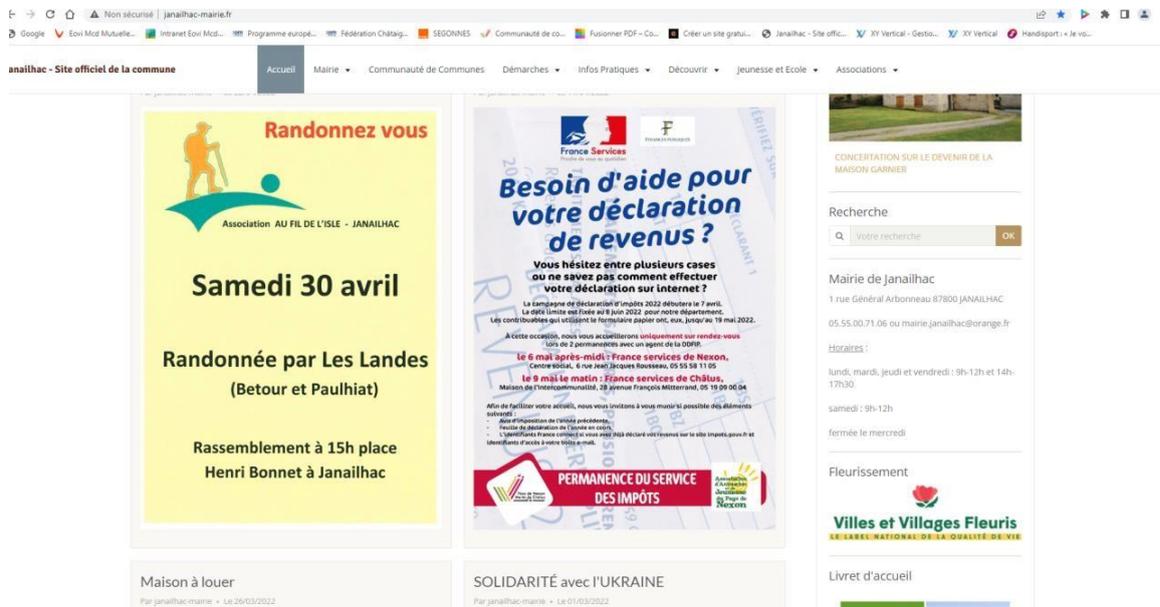
- Le Projet d'aménagement paysager a été réalisé par les agents municipaux et des bénévoles. Ce projet répondait au défi fait à la commune de sécuriser l'arrivée et le départ des enfants de l'école. Il a été proposé par la commission de travaux au conseil municipal, qui l'a validé. Ce projet d'aménagement est constitué de plate-bandes (en chêne de la commune). De plus, des habitants ont fourni gracieusement divers végétaux qui ont été incorporés à ces platebandes. La problématique du changement climatique a été prise en considération par le choix des végétaux : des savonniers (rustiques et peu gourmands en eau) et par le traitement des sols (broyages afin de limiter l'évaporation). Ensuite une réunion a eu lieu entre les élus de la Commission Cadre de Vie en charge du Label Villes et Villages Fleuris. Les essences ont été sélectionnées en concertation avec les élus et les agents techniques. Les travaux ont été réalisés par les agents communaux après l'avis de l'ABF. Dans le cadre d'une contrainte financière, et surtout pour impliquer les habitants, il a été décidé de faire appel aux dons et bénévoles de la commune pour une grande majorité des essences. **L'objectif de la Commission Cadre de Vie est de susciter l'intérêt et l'implication de la population pour son environnement.**
- Les espaces publics sont essentiellement situés dans le Bourg (les hameaux en sont peu dotés).
- **Espaces publics :**
  - Les Chapelles (transformateur électrique avec une haie décorative occultante),
  - Autour de la Chapelle (léguée à la commune en 2015) des Rhododendrons et Azalées ont été plantés,
  - Ce hameau ou village (en Occitan) dispose d'une fontaine et d'un petit lavoir arboré d'Osiers (Saulé des Vanniers).



VILLAGE DES CHAPELLES

#### Comment les habitants sont-ils informés des démarches entreprises par votre commune (bulletin communal, courriers, réunions, panneaux, etc.) ?

- Les habitants sont informés par le **bulletin municipal**, les **référénts locaux** (conseillers municipaux de secteur en porte à porte), **l'affichage** (mairie, boulangerie, panneaux d'affichage), et **questionnaires en boîte à lettres**, sur le **site internet** et sur **Panneau Pocket** (application téléphone-tablette) et des **réunions publiques** ou vœux de la municipalité.



#### Comment les suggestions des habitants sont-elles intégrées au programme d'actions liées au label (réunions publiques, ateliers, conseils de quartier, etc.) ?

- Une **boîte à idées** a été apposée (sur la place Henri Bonnet) sur la boîte à livres, incitation sur le site internet et dialogues au fil de l'eau avec les habitants, ainsi qu'au cours des réunions publiques. Les associations communales (Comité des Fêtes, Club de Randonnées : Au Fil de l'Isle, Club des Aînés : l'Automne de Saint-Eutrope, l'association des parents d'élèves : Trois Crayons Bleus, qui finance l'entrée à la piscine pour le programme appréhender l'eau) ou l'A.C.C.A : Association Communale de Chasse Agrée, sont parties prenantes pour faire remonter les idées au Conseil Municipal.*
- Les associations des Maires** ont sollicité les communes pour répertorier et mettre à disposition des logements communaux vacants pour les **réfugiés Ukrainiens**. Le Conseil Municipal a pris acte et des bénévoles se sont proposés pour rénover le logement vacant au-dessus de la Mairie.

#### Votre commune sensibilise-telle les habitants au respect de l'environnement et à la nécessaire nouvelle gestion environnementale ? De quelle manière le fait-elle ?

- Des **panneaux humoristiques** pour sensibiliser les automobilistes à prendre soin des animaux en réduisant leur vitesse :



- Les informations sont détaillées dans les supports de communications à l'attention des habitants : bulletins municipaux, site internet de la commune et celui de la Communauté de Communes, référents locaux et application mobile (Panneau Pocket) ainsi que l'affichage sur **les éco-points**.



- Le bulletin municipal permet de sensibiliser les lecteurs aux nouvelles pratiques agricoles et les nouvelles pratiques environnementales.



- Un article sur le **colza**, informant de la 1<sup>ère</sup> floraison nécessaire à la nourriture des parasites qui permet ensuite une deuxième floraison sans hôte indésirable. L'élevage des moutons de Janailhac a également été développé au travers d'un article étayé.



Des conseils sont donnés concernant les chenilles processionnaires ou les tiques.

### Vigilance insectes

#### LES FRELONS

Les frelons asiatiques se sont installés et posent des problèmes environnementaux (déstruction des abeilles) et sanitaires (piqûres). Dès les printemps, il est nécessaire de les piéger.

**Mode de piège « maison » à accrocher dans une branche**

Dans une bouteille plastique faire 2 trous de la grosseur d'une pièce de 1 centime et y ajouter :

- 1/3 de volume de bière brune,
- 1/3 de volume de sirop de fruit pur,
- 1/3 de volume de vin blanc (réputatif pour les abeilles).

Pensez à détruire les nids dès leur apparition (faire appel à des professionnels).

#### La Chêue Lot

La mouquette tigre vit dans un rayon de 300 m. Si elle est en très grand nombre...

**Ranger à l'abri**

- Saisons et annuaires
- Jours d'infant, indices des plus petits
- Calendriers ou tout petit objet pouvant recueillir les insectes
- Plombes, puits
- Canettes, pots
- Remorques et matériel de chantier (sacs...)

**Vider au moins après chaque pluie**

- Couvertures de pots de fleur
- Plaque de terre mouillée ou saupoudrée
- Lait ou jus de citron
- Gammes pour animaux
- Ponds de poisson
- Pile de déchets (paille, matière de jardin, paille...)
- Paille pour enfants (matériau, câbles, tuyaux, chaux...)
- Planchettes
- Éléments de décoration
- Bât vous avec compris tout ce qui est en bois

**Nettoyer pour faciliter l'élimination des œufs**

- Goudrons, chaudières
- Pigeons d'eau de pluie
- Pigeons ouverts ou couvertures de grilles
- Boudes et supports (décoration d'été)
- (Briques, briques...)

**Fertiliser**

- Plantes (sauf les très jeunes)
- Brosses et autres objets en bois
- Brosses et autres objets en bois
- Tronçonneuses à gazon
- Colibectis
- Pampes de nettoyage
- Brosses d'usage

#### LES TIQUES

La tique, très présente dans notre région, est un acarien qui vit dans les bois et hautes herbes humides. Dès qu'un être vivant passe à proximité, elle se laisse tomber pour ensuite s'accrocher à différents endroits du corps. La morsure est indolore mais peut parfois transmettre des pathologies telles que la « maladie de Lyme ».

Afin de prévenir, lors des promenades en forêts, il est conseillé de porter des tenues couvrantes et mettre des répulsifs.

Si vous en détectez une, il est nécessaire d'utiliser un tire-tique pour la retirer et en cas de doute, consulter votre médecin.

Janine Leroy

### Insectes

#### LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Àvec le printemps, ces insectes sortent de leurs cocons pour se transformer en papillon éphémère. Nous avons été interpellé par une famille sur ce sujet et souhaitons vous sensibiliser pour éviter une propagation de cette chenille sur notre commune.

**Urticantes :**  
Elles représentent un risque à la fois pour les humains et les animaux, mais aussi la végétation. Elles se trouvent sur les pins et les résineux. Elles sont dangereuses à cause de leurs poils urticants et consomment les aiguilles de pins.

**Comment les repérer :**  
Grâce à un nid, un cocon de soie blanche.

**Comment s'en débarrasser :**  
Il existe différentes techniques

- Supprimer les nids à l'automne
- Utiliser un Écotège.

par Marie Lesage

Le club de Randonnée « Au Fil de l'Isle » organise des randonnées à la découverte de Janailhac (le 2è dimanche et le 4ème jeudi de chaque mois).

### Randonnée

#### RANDONNER À JANAILHAC

**Nouveauté : un panneau pour le chemin « Au Fil de l'Isle »**

- Circuit de plus en plus fréquenté depuis la mise en ligne sur le site du département et sur l'appli Lotpi.
- 11 km • facile balisage jaune • Randonnée pour tous.

**Un deuxième chemin Du Nord au Sud est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)**

- Une longueur de 20 km (décomposable en plusieurs boucles). La plaquette est en cours de réalisation. Quelques aménagements et le balisage finaliseront le tout.

**Activités du club de randonnée « Au Fil de l'Isle »**

- Des randonnées sont prévues le dimanche et le quatrième jeudi de chaque mois. Dates et trajets affichés près de la boulangerie et sur le site de la mairie. Le club prévoit en 2022 plusieurs randos à thème (botanique, astronomie, musicale...)

par Christian Lesage

#### CHEMIN DE RANDONNÉE DU NORD AU SUD

Bernard Seguin, alors qu'il était adjoint, avait préparé un chemin de randonnée qui s'étendait du nord au sud de notre commune. Ce projet a été repris et Christian Lesage, avec l'aide du Département, l'a finalisé.

Nous vous présentons ce chemin de randonnée, praticable tant par les piétons que les pratiquants du cyclotourisme qu'éventuellement les cavaliers dans le cadre d'une offre touristique départementale PDIPR.

Il sera un maillon de la traversée de la Haute-Vienne par la continuité qu'il fera avec celui de Saint-Priest-Ligouna. « le sentier des moutonniers ».

Il permettra aux nombreuses personnes qui l'emprunteront de découvrir Janailhac au travers de sa diversité tant agricole que paysagère que les points remarquables de ce circuit.

De part et d'autre des chemins parcourus, ils pourront admirer le placidité des vaches limousines, le regard interrogatif des brebis, les champs cultivés, les prés et les bois.

Je vous propose quelques points qui me paraissent remarquables sur cette randonnée.

- Nichés aux creux d'un vallon, se trouvent les étangs de Margier où l'on peut apercevoir quelques poissons.
- Plus loin c'est Margier avec sa maison bourgeoise et des indices du parc aujourd'hui disparu qui l'entourent.
- Après ce sera le village d'Abbat avec ses bâtiments ceinturant la cour. C'est en ce lieu que fut trouvée une urne funéraire par Albert Thourau. Il y avait là une villa galo-romaine.
- Vous continuerez par le village des Chapelles en passant par la Fond-Bertrand. Au fond du village s'ouvre devant le visiteur un vaste paysage et l'on découvre à l'horizon, le Puy de Bort, le Mont-Gargan.
- Une petite chapelle rurale est le lieu d'un pèlerinage annuel fin août dédié à Saint-Blay et Saint-Géry.
- Vous descendrez ensuite vers le Moulin des Chapelles qui a cessé de fonctionner au début du 20<sup>e</sup> siècle.

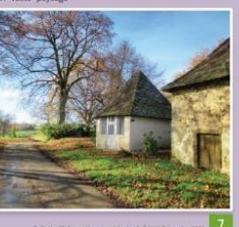
Vous poursuivrez votre périple en passant au-dessus du Village de Ballant. Sur un plateau vous découvrirez un vaste paysage sur l'est de notre territoire.

Les yeux remplis d'images vous regarderez le bourg et si la promenade vous a ouvert l'appétit, vous pourrez vous rendre au Saint-Eutrope où Karim et Nathalie vous proposeront un petit remontant.

**Belle balade !**

par Jean-Louis Grouder





Des randonnées ornithologiques sont proposées à chaque saison.



Rouge Queue femelle

- Un article est en préparation, pour donner suite à la visite du conseil municipal d'une exploitation agricole, détaillant les pratiques d'élevage des bovins (février 2022).



- Classe de découverte : une semaine pédagogique est proposée aux enfants de l'école début juin. Ils pourront se familiariser avec l'orpaillage, la fabrication du pain et la cuisson dans le four du village, pêcher sur les étangs de la Commune, fabriquer des cabanes à oiseaux.

Chers parents,

Nous organisons une classe de découverte de l'environnement proche qui aura lieu du 30 mai au 3 juin 2022. Les enfants tourneront sur 7 ateliers durant la semaine par demi-journée. Nous exposerons nos créations et goûterons ensemble le vendredi 3 juin après midi. Pour réaliser ce projet nature, nous aurions besoin de parents volontaires pour encadrer les groupes d'élèves.

Veuillez nous dire si vous souhaitez participer et nous indiquer vos disponibilités.

Lundi matin	Mardi matin	Jeudi matin	Vendredi matin
Lundi après midi	Mardi après midi	Jeudi après midi	Vendredi après midi

Nous reviendrons vers vous lors de la finalisation du projet.

Les enseignants



Etang de Paulhiat



Mésange Bleue



Pains du village

**Est-ce que votre commune fait la promotion du label « Villes et Villages Fleuris » (Fêtes des plantes, journées portes ouvertes des serres municipales, animations scolaires, conférences, cours de jardinage, concours de maisons fleuries, etc.) ?**

- La promotion est faite avec les panneaux d'entrée de bourg sur lesquels le Label Villes et Villages Fleuris, est indiqué (obtention d'une Fleur).
- Les habitants participent au fleurissement et embellissement de leurs espaces privés visibles de la rue dans le bourg ou les hameaux.
- Les enfants participent au fleurissement/jardinage dans le cadre scolaire.

**Comment votre commune associe-t-elle les acteurs locaux responsables du tourisme pour promouvoir et animer le label auprès des visiteurs et touristes (valorisation du paysage et du végétal par l'organisation d'événements, etc.). Votre commune, si elle est labellisée, utilise-t-elle le logo sur les documents touristiques, sur le site de la commune, etc. La commune dépend de l'Office de Tourisme de la communauté de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus, qui promeut notre commune.**

- Notre village est mis en valeur par son patrimoine immobilier, végétal et culturel :
  - Son Eglise inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, ses fresques classées et différents objets mobiliers classés (statues, bannières de procession et reliquaires).
  - La Fontaine Saint-Eutrope est remarquable par sa biodiversité de milieu humide. Elle était réputée pour soulager un certain nombre de maux. Elle est aujourd'hui encore fréquentée par des personnes en recherche de soins (rhumatisme).



Fontaine Saint-Eutrope

- Des arbres remarquables (implantés sur des propriétés privées) sont à découvrir sur notre territoire : Marronnier à La Jaussonnie, Chênes et Châtaigniers à Abjat, site du Parc du Marginier. Un châtaignier greffé, donné et planté par un habitant de la commune (1977) trône dans le jardin de l'école.
- Les châtaignes sont utilisées chaque année à l'occasion de la fête du Terroir à l'automne. Elles sont cuites dans un grilloir confectionné bénévolement par un habitant de village.
- Le Jardin ou Couderc :
  - Implanté autour du four à pain (public) à l'image d'un verger d'autrefois en Limousin, avec d'anciennes variétés locales de pommiers (Belle de Boskoop, Pomme Chaux, Court Pendu...).
  - La séparation entre les jardins des logements HLM est réalisée en Palins de Châtaigniers.



Palins



HLM



Fleurissement mur HLM

- Un potager ludique avec un thème différent est proposé chaque année par les agents techniques.
- Un **banc Alsacien** offert en 2006 par la commune de Kilstett (67) labellisée 2 fleurs (jumelée avec Janailhac depuis 2004).



Banc Alsacien

- **Le Jardin** de Curé est implanté autour de l'église. De vieilles pierres tombales servent de bancs pour profiter pleinement de ce lieu de quiétude et découvrir d'anciennes variétés de rosiers entourés de buis.
- La commune a inscrit au PDIPR un parcours « **Aux Sources de l'Isle** ». Le panneau a été installé par les agents techniques de la Commune. Ce parcours est depuis très fréquenté par des touristes ayant eu l'information soit sur internet, l'office de tourisme, l'application LOOPI et sur le site internet de la commune.



Chemins de Randonnée  
A Janailhac



- La Bascule Publique abrite La Boîte à livres, rénovée (en mai 2020) dans le cadre **d'un atelier participatif avec la population bénévole**, permet aux passants de choisir un ouvrage et de s'installer sur les bancs à proximité.



- La place principale peut accueillir les camping-car de passage, en stationnement libre. Elle est dotée de toilettes publiques.
- Une aire de pique-nique est également utilisée par les visiteurs et les enfants sortant de l'école. Cela leur permet après le goûter de jouer à proximité ou de profiter de la Boîte à livres.
- Le site internet de la commune est régulièrement valorisé et réactualisé, mentionnant les évènements et manifestations prévus à Janailhac.
- Plusieurs fêtes de village sont organisées chaque année par **le comité des fêtes** : la fête patronale de Saint-Eutrope en mai, les marchés nocturnes de producteurs l'été, le méchoui, la fête d'automne et le marché de Noël. Cela donne lieu à des courses de brouettes, des concours bancs ou d'épouvantails, de bourses aux plantes, de randonnées familiales ou d'ateliers de Noël.



Marché nocturne de Producteurs



Course de Brouettes



Banc



Méchoui



Randonnées familiales



▫ **Jumelage avec la commune Alsacienne de KILSTETT depuis 2004 :**

- Janailhac ainsi que les communes voisines, La Roche l'Abeille, La Meyze, et Saint-Priest-Ligoure ont accueilli en septembre 1939 des réfugiés de cette commune Alsacienne.
- Depuis 1994, des séjours d'échanges (chez l'habitant) ont lieu afin de faire perdurer cette page d'histoire. La génération ayant connu cette période s'éteint, une association est créée en 2022. Le but étant d'associer l'ensemble de la population autour d'échanges culturels, sociaux et amicaux intergénérationnels.
- Pour mémoire, la commune de Kilstett a remis **en cadeau des chaises** (utilisées à l'occasion des mariages) et **un banc** (Jardin de Couder). Janailhac a également proposé un banc en châtaignier qui sert aussi pour les cérémonies des mariages des Kilstettois et Kilstettoises.



- Un tilleul a été offert par l'association des arboriculteurs de Kilstett. Il trône en face du centre de loisirs.
- Un cendrier avec la fontaine bleue de Janailhac depuis 1992 est offert aux habitants de Kilstett. Une médaille de Janailhac est offerte aux mariés lors de la cérémonie à la mairie de Janailhac.



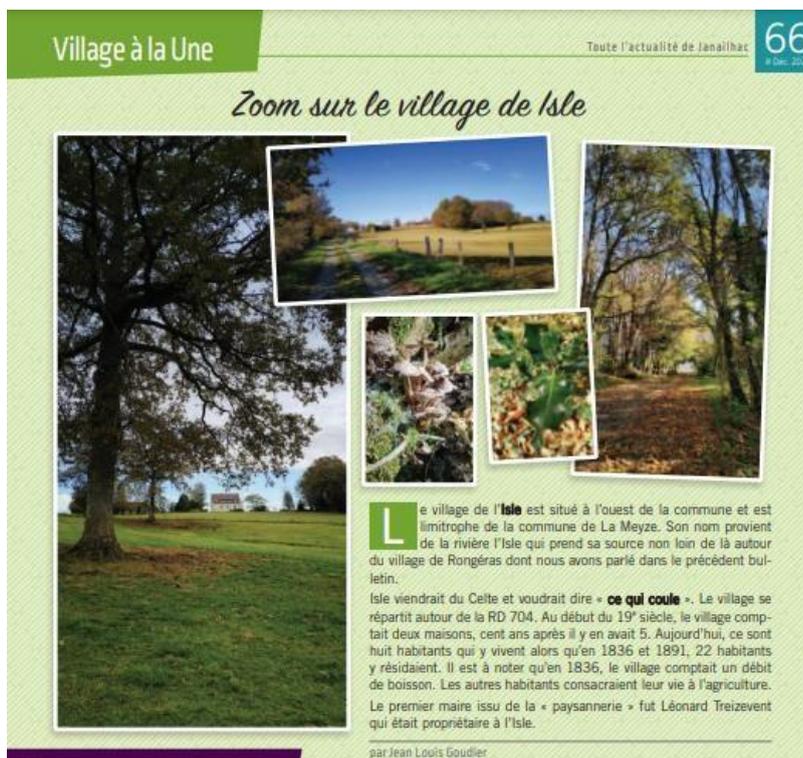
- Janailhac fait partie de l'E.P.C.C (Etablissement Public de Coopération Culturelle) du **Musée Cécile Sabourdy**, avec les communes de Saint-Priest-Ligoure et Vicq-sur-Breuilh. Cécile Sabourdy est née sur notre commune en 1893, et a réalisé des peintures naïves présentées dans ce Musée à Vicq-sur-Breuilh.
- Du 01 au 08 mai 2022, une exposition sur l'habitat d'une ferme du début du 20ème siècle a été mise en place et présentée par la Maintenance Félibréenne du Limousin (Félibrige, association fondée en 1954 par Frédéric Mistral pour la préservation et la promotion de la langue d'OC). La plupart des meubles et objets ont été prêtés par les habitants de Janailhac. Pour compléter celle-ci, des animations autour de la langue d'Oc ont été proposées aux enfants de l'école, du centre aéré et aux habitants de Janailhac.
- Janailhac a organisé une soirée « **La Culture Au Grand Jour** » proposée par le Conseil Départemental.



- Des poteaux indicatifs « **Parcours de découverte** » sont apposés dans les massifs, près des bâtiments publics et les bas-côtés pour raconter une histoire d'autrefois de la commune.



- Le bulletin municipal met à l'honneur, à chaque parution, un hameau du village.



- Janailhac bénéficie de deux commerces de proximité créant une dynamique sociale et économique : **l'Atelier Sucré** (Pâtisseries et dépôt de pain) et le **bar-restaurant le Saint Eutrope** (qui organise également des concours de pétanque ou de belote, des soirées musicales ou à thèmes) ; ainsi qu'une ferme : **la ferme du Breuilh** en vente directe (ovins-bovins).



- Dans la continuité de la valorisation de notre commune, différents projets sont en cours :
  - Embellissement des panneaux de hameaux par les riverains et « prêts » d'espaces pour y installer des bancs.
  - Un parcours **Terra Aventura** est envisagé sur la commune (travaux en cours). Pour rappel, il s'agit d'une chasse aux trésors insolite de Nouvelle-Aquitaine, le géocaching : « à la recherche des POI'Z ! ». Il permet aux parents d'accompagner les enfants dans une marche randonnée à la recherche d'objets. Il est utile pour le lien intergénérationnel et l'activité physique.
  - Création de jardin partagé dans le prochain lotissement (bas du bourg)
  - Atelier participatif ludique pour FACEBOOK (les utilisateurs confirmés de Facebook aident les néophytes).

- Faire partager le projet d'école « à la découverte de notre environnement » porté par les enseignants au travers d'un article sur le site internet et dans le prochain bulletin municipal. Il est prévu également de recueillir les témoignages des enfants ayant participé à la vie du jardin partagé de l'école et des espaces publics.
- Faire un article et reportage photos sur **les jardins des Aînés** qui participent fortement à l'embellissement de la commune.
- Faire une mise en lumière des chemins transversaux, reliant les communes voisines, par exemple Chemin du Moutonniers, Chemin de la Meyze
- **Idée randonnée à thème** : randonnée sous les étoiles, randonnée avec les chasseurs « à la découverte des pas d'animaux », à la rencontre des autres clubs de randonnée le long de l'Isle jusqu'à Libourne, dans le but d'inviter les randonneurs extérieurs à séjourner sur notre commune et vice-versa.
- L'Office de Tourisme, en partenariat avec l'association de randonnées **«Au Fil de l'Isle»**, mène une action en vue de créer un sentier de randonnée ou « La Voie Verte » des Sources de l'Isle à Janailhac à la confluence avec la Dordogne à Libourne.
- Création d'une association pour répertorier, restaurer et valoriser le petit patrimoine rural garder **«la mémoire» de Janailhac**, par exemple les fontaines, croix de carrefour, les chapelles, les lavoirs, les puits, divers objets et outils anciens...

## CHAPITRE 4 - PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT

Arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères, fleurissement

### DIVERSITE BOTANIQUE

- De quelle manière votre commune favorise-t-elle la diversité botanique des essences présentes sur le territoire communal?
  - Les vivaces ont été choisies pour donner de la hauteur et du volume ainsi que de la verdure tout au long de l'année en dehors de la floraison (Sauges *Salvia Microphylla* et *Uliginosa* sauge des marais, Iris, Flox, Euphorbe, Géraniums vivaces, Rudbeckia, *Phygelius*, *Phormium*...).
  - Les bulbes sont implantés dans les massifs de façon pérenne : exemple entrées de bourg et des pieds de murs : **Jonquilles, Narcisses, Fritillaires Impériales et Tulipes...**



Pieds de Murs 2022



Pieds de Murs 2015



Pieds de Murs 2016



Pieds de Murs 2020

### Comment votre commune enrichit-elle la palette végétale existante avec de nouvelles essences ?

- Les nouvelles essences sont implantées en remplacement des essences annuelles par des vivaces (frais divisé par 3).
- En fonction de l'exposition et de la nature des sols, les massifs auront une allure différente.
- L'enrichissement de la palette végétale est amendé via des échanges avec les communes voisines pour certaines vivaces.
- Des dédoublements des plans existants sont également effectués.
- Les habitants ont fait don de plans, de boutures, prélevés dans leur jardin. Cela a permis d'obtenir des nouvelles essences sur des créations de parterres. Aucun frais n'est intervenu concernant la création des 3 massifs entre l'école et le commerce du village.

## PERTINENCE DES PLANTATIONS EN FONCTION DES LIEUX

De quelle manière sont prises en compte les contraintes naturelles (géographie, climat, qualité du sol, etc.) et les zones à aménager (habitation, voirie) pour choisir les plantations (arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols et fleurs) ?

- Les fruitiers ont été plantés loin de l'école ou de la place Henri Bonnet par crainte de piqûres d'insectes sur les passants (Guêpes et Frelons). A contrario sur des espaces à l'écart, un verger a été aménagé pour être visité en dehors des périodes à forte population d'insectes (à côté du four à pain). L'habitat des insectes comme les abeilles et autres sont préservés avec Hôtel à insectes, nichoirs, mangeoires...

Comment s'assure-t-elle de choisir la bonne essence pour le bon endroit ?

- Les nouveaux parterres sur la place Henri Bonnet accueillent des essences rustiques et peu gourmandes en eau comme les **Savonniers** (*Koelreuteria paniculata*), l'arbre aux lanternes. En effet, cet espace est très ensoleillé.

## QUALITE D'ENTRETIEN ET MESURES DE PROTECTION

Est-ce que votre commune a fait, ou a fait faire, un diagnostic du patrimoine végétal afin de se donner les moyens d'un bon entretien et d'une bonne protection ?

### Renouvellement

Lorsque votre commune renouvelle son patrimoine arboré ou arbustif, le fait-elle avec une stratégie de renouvellement établie et un calendrier précis ?

- Les essences sont choisies pour renouveler le patrimoine végétal, en fonction des saisons et du changement climatique.



## CREATIVITE ET HARMONIE

Votre commune s'attache-t-elle à souligner son identité en la mettant en valeur avec des réalisations florales adaptées et créatives (conception, innovation, esthétique, etc.) ?

- Des plantes de prestige sont exposées devant la mairie par exemple (depuis plus de 10 ans). Elles sont retirées à l'automne et mises sous serre chaude dans une commune voisine.
- Les thèmes de l'ONU sont consultés et déclinés lorsque cela est possible (les légumineuses, les voyages, le tourisme durable, avec les panneaux directionnels, les capitales...).
- Les plantations se font en saison et en fonction du thème choisi, renouvelé chaque année avec des massifs fleuris et des personnages créés par les agents et illustrés par les enfants de l'école :

- **Le Petit Prince** de Saint Exupéry,
- **Les voyages** (avec les panneaux directionnels des pays étrangers)



- **La Reine des Neiges**, avec une palette de couleurs froides : bleu et blanc.



- **Les Fables de la Fontaine** pour les 400 ans de sa naissance.



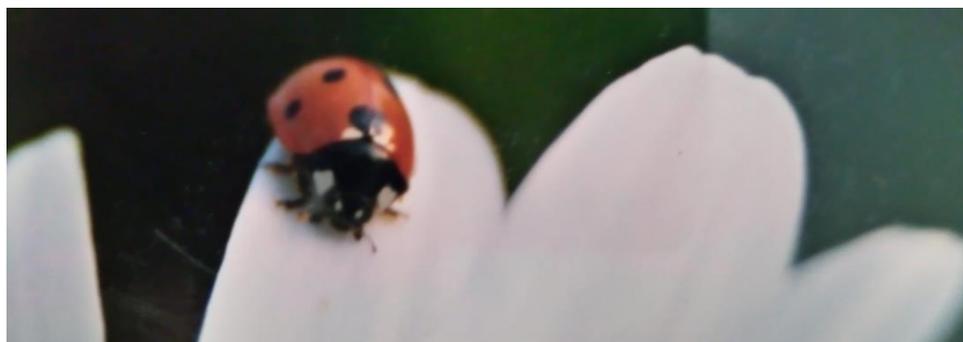
- Cette année, le **thème est les jeux de société** (dames, oie, échecs). Ils orneront différents emplacements et les couleurs des annuelles seront plus chaudes (orange et rouge).

#### Comment se fait l'harmonie des compositions florales (couleurs, textures, volumes, etc.) ?

- Le renouvellement des parterres de fleurs est réalisé avec l'existant auquel est ajoutée des touches de nouveautés : échanges avec les autres communes, achats chez un producteur local (budget annuel environ 400 €),
- L'inspiration se fait tout au long de l'année auprès d'autres communes, dont les parterres conviennent à Janailhac en fonction de leurs couleurs, hauteurs, nombres et formes.
- Les décisions sont prises en concertation avec l'équipe municipale.
- Le thème choisi est étudié en septembre et la création en début d'année pour la saison à venir.
- Une concertation entre les agents des communes avoisinantes est régulièrement faite pour optimiser les créations et partager les bonnes pratiques horticoles.

Que fait, ou fait faire, votre commune pour connaître, inventorier et protéger les espèces végétales, animales et les habitats présents sur le territoire ? Comment la population et les visiteurs sont-ils sensibilisés à leur existence ?

- Il est prévu une exposition de photos des animaux et plantes réalisée par les Janailhauds à la salle des fêtes André Garnier et dans la salle du conseil municipal, pour donner la part belle à notre environnement : prises de vues des espèces animales et végétales qui nous entourent.



Coccinelle A 7 Points



Libellule



Pic-Eeiche



Papillon Grand PAON



Ecureuil Roux D'Europe



Escargot- Framboise



Lucane Cerf-Volant



Cèpe Bolet Et De Bordeaux

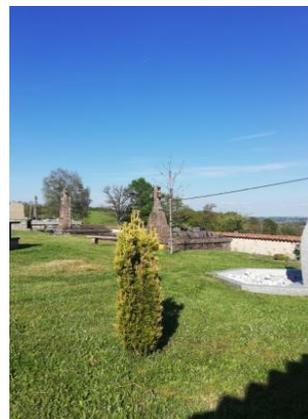


Mésange Bleue



Buse Variable

- **Comment ces actions ont-elles été définies** (projet d'aménagement, journées nationale ou mondiale de la biodiversité, inventaire participatif, etc.) ?
- **Par qui et avec quels partenaires ont-elles été menées** (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, associations membres de France Nature Environnement, etc.) ?
  - La commune est propriétaire d'une Lande humide, patrimoine naturel, avec une Pêcherie ou Serve, alimentée par une source qui peut servir de réserve d'eau. Les Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, remplaçant les Espaces Naturels Limousin, gèrent ce domaine préservé. A l'origine, il s'agissait d'un bien de section qui appartenait aux habitants de lieux-dits (village en langue limousine) Betour et Plaud. C'est une réminiscence du droit médiéval qui permettait à des occupants d'un village, de jouir d'une parcelle sans en être propriétaire : droit de pâture, coupe des végétaux. Un inventaire du patrimoine végétal et animal a été réalisé :
    - Habitats naturels : Prairie acidocline à Molinie bleue...
    - Espèces animales : Campagnol amphibie, Triton palmé, Salamandre tachetée, Grenouille rousse et agile, Sonneur à ventre jaune...
  - Un **broyage** de végétaux est effectué chaque année. Ce **paillage** des plantes permet de :
    - Réaliser une **économie d'eau**.
    - Limiter l'évaporation.
    - Ralentir la pousse des mauvaises herbes.
    - Réduire le temps fastidieux du désherbage manuel.
  - Ce broyage est organisé par la Communauté de Communes, avec l'apport des branchages des habitants et la collecte le long des routes par les agents municipaux.
  - Le cimetière a été embelli par un engazonnement, afin d'éviter l'utilisation des produits phytosanitaires et lui donner un caractère bucolique. La création du Colombarium et du jardin du souvenir vient compléter cet espace de recueillement avec la plantation de végétaux : un **ginkgo biloba** et un **If « Symbole d'éternité »**. Un banc en granit permet aux visiteurs d'y trouver un moment de quiétude.



- Une réserve d'eau incendie est présente près du Centre de Loisirs et de l'atelier municipal (pompage sur terrain humide).
- Janailhac est doté de trois espaces recyclage. La commune sensibilise la population aux gestes de bon triage et du respect de ces lieux : « **ce n'est pas devant mais dedans** » (panneau indicatif, et articles dans le bulletin municipal) et relais des informations en lien avec la Commission Environnement de la Communauté de communes.
- L'extinction de l'éclairage public (à 22 heures) a été présentée par le PNR Périgord-Limousin et votée par le Conseil Municipal, en accord avec la population. Elle permet :
  - De préserver la biodiversité et les animaux nocturnes,
  - De lutter contre la pollution lumineuse,
  - De diminuer le coût énergétique,
  - De favoriser la qualité du sommeil.

Les habitants concernés sont informés de cette extinction et une soirée « ciel lumineux » est prévue.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**D**ans un souci de protéger la biodiversité nocturne et de diminuer ses charges financières, la municipalité projette la réduction ou l'extinction des lampadaires. De plus, l'éclairage est au même titre que le bruit, une pollution nocturne perturbant le sommeil.

De plus en plus de communes environnantes ont éteint leur éclairage. Lorsque nous traversons ces bourgs, en tant qu'automobilistes, le premier réflexe est de lever le pied, ce qui nous incite à réduire notre vitesse.

**Les différentes études qui ont été faites ont aussi démontré qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'insécurité durant ces extinctions.**

Bien entendu cette réflexion sera menée en concertation avec la population et les actions seront réalisées avec le Syndicat Énergie Haute-Vienne (organisme gestionnaire des réseaux électriques de la commune) et du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Faut-il éteindre totalement pendant les nuits d'été ? Garder des plages éclairées l'hiver ou pas ? Des points lumineux temporaires, près de l'école, de la salle des fêtes ou ailleurs... ? Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre ensemble afin de réussir au mieux cette transition énergétique qui nous permettra de retrouver notre ciel étoilé.

Vous serez conviés à participer à cette réflexion dans les semaines qui viennent.

par Éliane MAZABRAUD et Jean Louis GOUDIER



- Dans la continuité de la valorisation de notre commune différents projets sont en cours :
  - Création d'une place de stationnement avec **recharge pour voiture électrique**.
  - Aménagement d'un **parking à vélos**, à proximité de la boulangerie et de la Bascule aux livres.
  - Projet de **récupérateurs d'eau** sur les bâtiments publics.
  - Site de **compostage partagé** pour être en conformité avec la loi.
  
- Concertation en cours sur le devenir de la **Maison Garnier**, maison léguée à la commune dernièrement. Un questionnaire a été adressé à la population.



## ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Comment votre commune a pris en compte les spécificités de ses sols (composition, structure, qualité agronomique, etc.), leur protection (érosion, artificialisation, pollution, etc.) et leur valorisation (fertilité, drainage, paillage, etc.) ?

Comment gère-t-elle de façon économe sa ressource en eau (paillage, arrosage intégré, utilisation d'essences végétales adaptées, récupération eaux de pluie et de ruissellement, etc.) ? (Indicateurs de consommation d'eau si ceux-ci sont connus)

Votre commune limite-t-elle la production de déchets verts et de quelle manière les valorise-t-elle (choix des essences, compost, mulch, paillage, gestion différenciée, etc.) ?

- Composteur déchets cantine (pour les déchets carnés se rapprocher de l'ACCA locale).



Méthodes alternatives d'entretien : comment votre commune limite-t-elle voire stoppe l'utilisation d'intrants chimiques : fertilisants (engrais, activateurs de croissance, amendements, etc.) et biocides (fongicides, herbicides, insecticides, etc.) ?

Quelles méthodes alternatives utilise-t-elle ?

Comment s'applique-t-elle à réduire les consommations énergétiques pour la gestion des espaces publics (déplacements, matériel d'entretien, mobilier urbain, origine des énergies utilisées, etc.) ? Est-ce que cette démarche volontariste est définie dans un document de programmation ?

Autres actions contre le changement climatique (îlot de fraîcheur, déminéralisation des sols, etc.)

- Créations de caniveaux en « OPUS INCERTUM », en pierres de pays.



- Le choix de laisser les accotements en herbe afin de favoriser le drainage des sols naturellement.
- Choix de matériaux perméables (sables et graviers locaux) sur la place publique, ainsi que le sentier autour de l'église.

Quelles démarches sont engagées pour :

Mise en valeur du patrimoine bâti : sensibiliser et inciter les privés à la rénovation de leurs façades ? Et en faire de même sur les bâtiments publics ?

- L'église étant classée, toutes les rénovations sont soumises à l'approbation des Bâtiments de France, ainsi une grange dans le bourg, par exemple, a été partiellement conservée, par respect de leurs préconisations. Le choix des coloris pour les façades, huisseries et matériaux est imposé (palette du CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne).

Maîtriser la présence de panneaux publicitaires sur la commune et gérer l'intégration paysagère des enseignes des commerçants ?

- Janailhac n'est pourvu d'aucun affichage publicitaire.

Supprimer les réseaux sur son territoire à l'occasion de projets communaux ou autres (gaz, électricité, télécommunications, eau, assainissement, éclairage public, fibre optique, sonorisation commerciale, etc.) ?

- Janailhac a effacé les réseaux aériens (électricité, téléphone et fibre), dans le bourg et certains hameaux.

Intégrer le mobilier urbain à l'espace public et l'harmoniser (bancs, éclairage, corbeilles, jardinières, barrières, etc.) ?

- Janailhac s'attache à aménager son espace public par des constructions participatives (bancs, barrières...), ou par le service communal (crayons-poteaux, assises en bois de palettes, bordures plates-bandes...).



Toute l'actualité de Janailhac **65**  
# Juin 2021

### À VOS OUTILS, À VOS CLOUS !

**Un concours de banc est organisé à Janailhac pour la Fête du Terroir à l'automne.**

**Pour cela libre cours à votre imagination :**

Concours du plus beau banc, du banc unique, du banc le plus improbable, du banc le plus bancal, du banc le plus banturle, du banc public....

Un banc ! **Qu'est-ce que c'est ?** Un long siège avec ou sans dossier sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois.

**À quoi sert-il ?** À se reposer, à méditer, à s'isoler, à échanger, à s'asseoir, à observer, à se rencontrer...

Bref : faire du lien et faire du bien (*marcher c'est bon pour la santé !*)

**À vos outils, à vos clous !**

Grâce à vous ces bancs se retrouveront sur les 4 coins de la commune, entre les hameaux et le bourg.

Et on pourra toujours faire la tournée des bancs !

Marie Lesage - Séverine Stadelmann

## Assurer la qualité de la voirie et des circulations ?

## Propreté de l'espace public (sensibilisation, affichage, opérations « nettoyage de printemps », élimination des tags, etc.) ?

### Accessibilité ?

- Sensibilisation lors des fêtes de village au tri des poubelles, ainsi que le tri au sein de la mairie, de l'école et de la cantine.
- La Commission Environnement de la Communauté de Communes propose des animations de sensibilisation auprès des enfants par des interventions à l'école. Un rendez-vous sera proposé à chaque commune pour déterminer un plan d'actions d'amélioration du tri des déchets.
- Le **blog de l'école** présente régulièrement des articles sur les activités et l'environnement des écoliers.



- La Commission Travaux du Conseil Municipal a réalisé l'accessibilité PSH (personnes en situation de handicap) de la mairie, de la salle des fêtes André Garnier.
- Dans la continuité d'amélioration de la qualité de l'espace public de notre commune, différents projets sont en cours :
  - Aménagement de la place de la Poste pour relier les 2 places, avec un passage piéton afin d'inciter les lecteurs de la boîte à livres à se rendre sur cette place ombragée l'été. Cela permettrait, entre autres, de profiter de cette **jolie fontaine bleue** réalisée et offerte par un habitant de la commune. D'ailleurs, un pin's arbore fièrement cet ouvrage.



- Implantation d'autres tables de pique-nique sur la place du village et sur la place de la poste.
- Un banc est prévu devant le cimetière, ainsi que l'aménagement de ses abords pour faciliter le stationnement de voitures. Il est également prévu la plantation d'arbres pour végétaliser davantage ce lieu.

Est-ce que les recommandations précédentes sont mises en œuvre pour et comment sont conçus les aménagements et la gestion pour :

Les entrées de communes ?

- Panneau entrée/sortie de village avec plantations fleuries, panneau Villes et Villages Fleuris et jumelage avec Kilstett.



Des jardins à vocation sociale et pédagogique ?

- Réutilisation des ardoises de l'école pour l'identification des plantes dans les plates-bandes.
- Le potager de l'école réalisé par les enfants et animé par les enseignants (le terrain a été aménagé par les employés municipaux). Les enfants ont glané auprès de leur famille outils, godets, boîtes en bois, graines, bulbes et semences.



**Des abords d'établissements publics (administratifs, scolaires, touristiques, etc.) ? Des cimetières ?**

**Des espaces sportifs ?**

- Projet parc multisports, implantation à côté du centre de loisirs avec une utilisation partagée des habitants de Janailhac, des enfants du centre de loisirs et de l'école.



**Aires de jeux ?**

- Sur les places Henri Bonnet, de la Poste, du Couderc, jardin du Presbytère.

**Des zones d'activités (zones commerciales, zones industrielles, zones portuaires, etc.) ?**

- Panneau indicateur pour se garer sur la place Henri Bonnet.

**Des espaces naturels (cours d'eau, bois, zones humides, prairies, tourbières, etc.) ?**

- Fontaine St-Eutrope et Lande de Betour.



**Des maillages et coulées vertes (rues, pistes cyclables, cheminements piétons) ?**

- Projet piétonnier entre l'école et le centre de loisirs (certainement PSH, fleuri et didactique, suivant le budget alloué).

**Des infrastructures de déplacement (passages, chemins, ruelles, routes, avenues, boulevards, tramways, etc.) ?**

**Autres ?**

**VOS PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENTS**

**Quels sont les projets en cours, les aménagements, réhabilitations du patrimoine, grands travaux, etc. (des plans peuvent être montrés aux membres du jury, lors de la visite) ?**

- Réhabilitation d'anciennes tombes et caveaux au cimetière, continuer l'engazonnement et plantations au bas des murs.
- Réalisation d'une voie sécurisée entre l'école et le centre de loisirs, avec création de passages piétons (peinture sur le bas-côté de la route, traçant un couloir sécurisé pour les enfants sensibilisant ainsi l'automobiliste).



Le Corbeau et le Renard



Etourneau Sansonnet



Histoire aux enfants

NOV  
18

## CP- Réalisations avec des éléments naturels

De muriel dans la catégorie CP

Lors de nos promenades de ces dernières semaines, nous avons récolté beaucoup d'éléments naturels. Après les avoir observés et décrits, nous avons essayé de créer un décor ou des personnages avec. Voici le résultat...

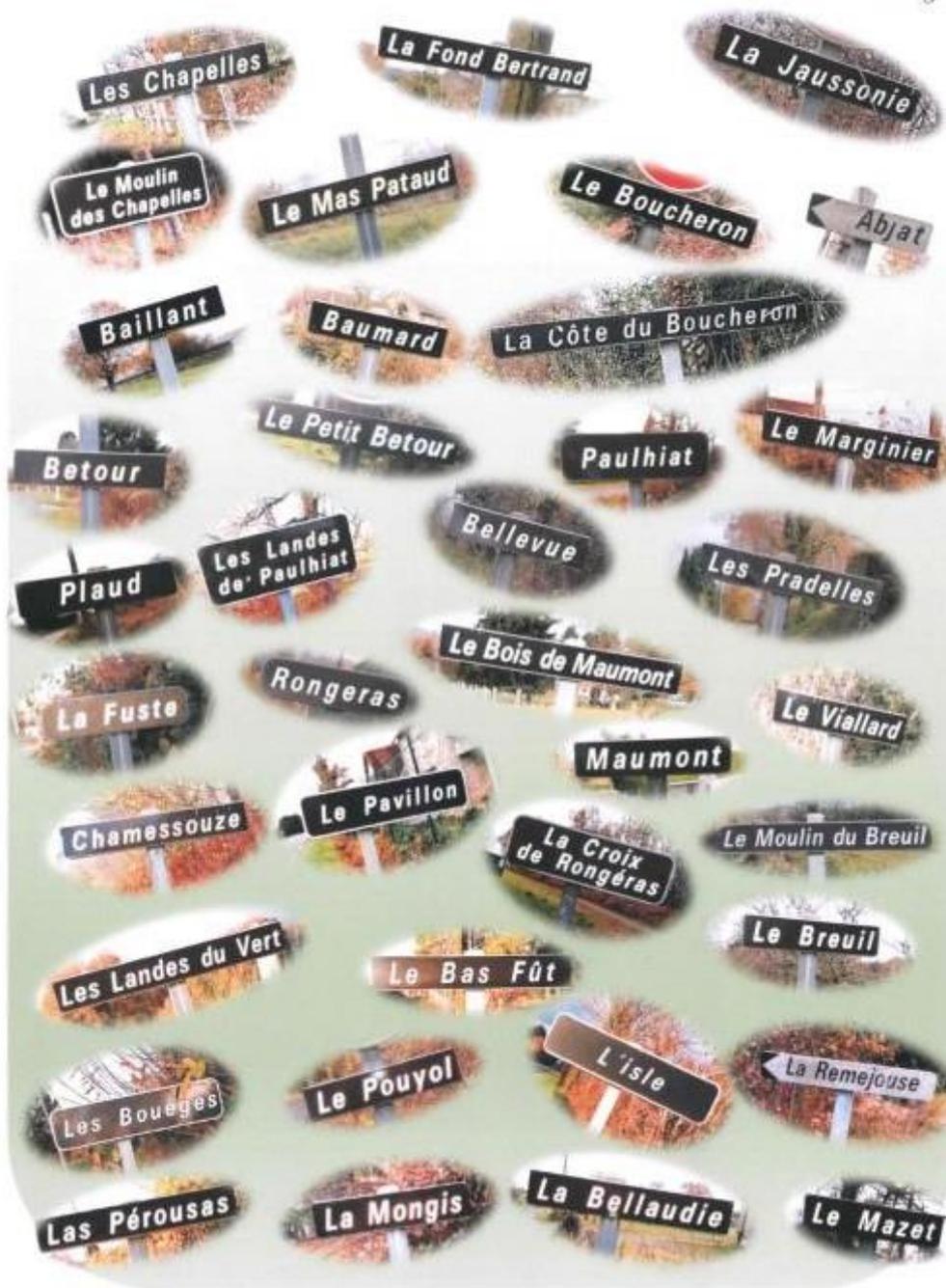




Pied de mur fleuri et Hôtel à Insectes en 2021



Thème des légumineuses en 2016



Tous les hameaux de Janilhac 😊

# CIRCUIT DE VISITE

